

CHAPITRE IV

NUPTIALITE ET EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSE

Rédigé par H. Fourati

Dans les sociétés arabo-musulmanes comme celle de la Tunisie, conception et procréation ont presque toujours lieu dans le cadre du mariage. Ce cadre constitue en effet le seul état d'union légale aussi bien sur le plan juridique que sur les plans de la religion et de la pratique sociale, d'où les interdits sexuels en dehors de l'union conjugale et surtout la relégation sociale des "filles-mères". De ces faits résultent un nombre de célibataires définitifs très faible, des naissances illégitimes peu nombreuses voire même négligeables et un âge au premier mariage qui constitue pour la quasi-totalité des femmes mariées, le début de la vie féconde.

A cette somme de caractéristiques communes à la nuptialité des pays arabo-musulmans où le mariage constitue le support sociologique des rapports sexuels et de la reproduction humaine, d'autres, spécifiques à la Tunisie, se sont ajoutées depuis l'indépendance. Il s'agit essentiellement des mesures législatives prises dans le cadre de la politique socio-économique et démographique du pays. Elles comprennent toutes celles relatives au Code du Statut Personnel, à l'enseignement, au Code du Travail et autres avantages sociaux et fiscaux.

Bien que le mariage sanctionne le début de l'exposition, le risque de procréer dépend aussi des facteurs biologiques et, dans une certaine mesure, des facteurs psychologiques propres à chaque couple. Des facteurs tels que l'allaitement, l'aménorrhée et l'abstinence post-partum qui sont de nature essentiellement physiologique jouent également un rôle important.

La conjugaison de ces facteurs qui agissent dans un contexte social arabo-musulman en évolution donne à l'étude de la nuptialité et de l'état d'exposition au risque de grossesse un intérêt particulier.

4.1 NUPTIALITE

La présente partie se propose d'apporter, à partir des informations recueillies, quelques éléments d'appréciation sur la nuptialité en Tunisie. L'analyse portera essentiellement sur l'état matrimonial au moment de l'enquête, l'âge au premier mariage et enfin les facteurs différentiels marquant cet âge.

Etat matrimonial au moment de l'enquête

Le tableau 4.1 donne la répartition en pour cent des femmes enquêtées selon l'état matrimonial à la date de l'enquête. Dans l'ensemble, les résultats de ce tableau montrent que l'écrasante majorité des enquêtées non-célibataires (95,9 pour cent) étaient mariées au moment de l'enquête et seule une minorité (4,1 pour cent) était en situation de rupture d'union (veuvage, divorce, séparation). Cela atteste une grande stabilité des mariages en Tunisie, confirmée d'ailleurs par la rareté du phénomène de remariage. En effet, le nombre de femmes qui se sont mariées plus d'une fois n'atteint que 2,9 pour cent de l'ensemble des non-célibataires (soit 124 femmes sur 4184), tandis que l'écrasante majorité d'entre elles (97,1 pour cent) n'a contracté qu'un seul mariage.

Le même tableau montre que les unions conjugales parmi les jeunes générations (celles âgées de moins de 35 ans) sont davantage rompues par les divorces et les séparations que par les veuvages; par contre, le phénomène inverse s'observe parmi les générations âgées (celles de 35 ans ou plus). Cet état de chose s'explique vraisemblablement par le fait que le divorce et la séparation sont plus fréquents chez les jeunes couples que chez leurs aînés. Par contre, la fréquence particulièrement élevée du veuvage aux âges

avancés trouve son explication dans la surmortalité masculine et dans l'écart important de l'âge au mariage entre les époux.

TABLEAU 4.1 REPARTITION (EN %) DES FEMMES NON-CELIBATAIRES SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET L'AGE, EDS, TUNISIE, 1988

Groupe d'âge	Etat matrimonial				Total	Effectif
	Mariée	Veuve	Divorcée	Séparée		
EDS 1988						
15-19	96,9	0,0	0,0	3,1	100,0	65
20-24	97,2	0,2	2,2	0,4	100,0	542
25-29	97,4	0,5	1,6	0,5	100,0	858
30-34	97,1	1,2	1,5	0,3	100,0	950
35-39	95,4	2,5	1,8	0,3	100,0	758
40-44	94,4	3,7	1,4	0,5	100,0	570
45-49	91,4	7,3	1,1	0,2	100,0	441
Total	95,9	2,1	1,6	0,4	100,0	4184
ETPC 1983*						
15-19	97,0	0,0	3,0		100,0	33
20-24	99,0	0,0	1,0		100,0	206
25-29	99,1	0,2	0,7		100,0	432
30-34	97,4	1,3	1,3		100,0	458
35-39	95,1	3,3	1,5		100,0	392
40-44	95,5	3,4	1,1		100,0	379
45-49	90,8	7,8	1,4		100,0	360
Total	95,8	2,8	1,3		100,0	2260

*Enquête Tunisienne sur la Prévalence de la Contraception, 1983, p.52, ONFP, Tunis, juillet 1985.

Si l'on compare les données de cette enquête à celles de l'ETPC de 1983, on remarque que les différences sont minimales entre les deux sources et que les distributions qu'elles fournissent attestent que l'état matrimonial et la stabilité des unions n'ont pas subi de changements appréciables.

Par ailleurs, les données du tableau 4.2 montrent qu'au niveau de l'ensemble des femmes (célibataires et non-célibataires) en âge de procréer, 41 pour cent d'entre elles étaient célibataires. Le même tableau fait ressortir que la proportion de non-célibataires est en augmentation avec l'âge des femmes. A 15-19 ans, un peu plus de 4 pour cent seulement des femmes ont déjà contracté une première union; à 25-29 ans, 70 pour cent des femmes ont déjà été mariées et au-delà de 40 ans, seule une minorité de femmes sont encore célibataires. Il est à noter que la proportion de célibataires exagérément élevée à 45-49 ans, permet de confirmer encore une fois l'effet de sélection (pour l'enquête individuelle) déjà évoqué dans le deuxième chapitre, et qui affecte le nombre de femmes de ce dernier groupe d'âge.

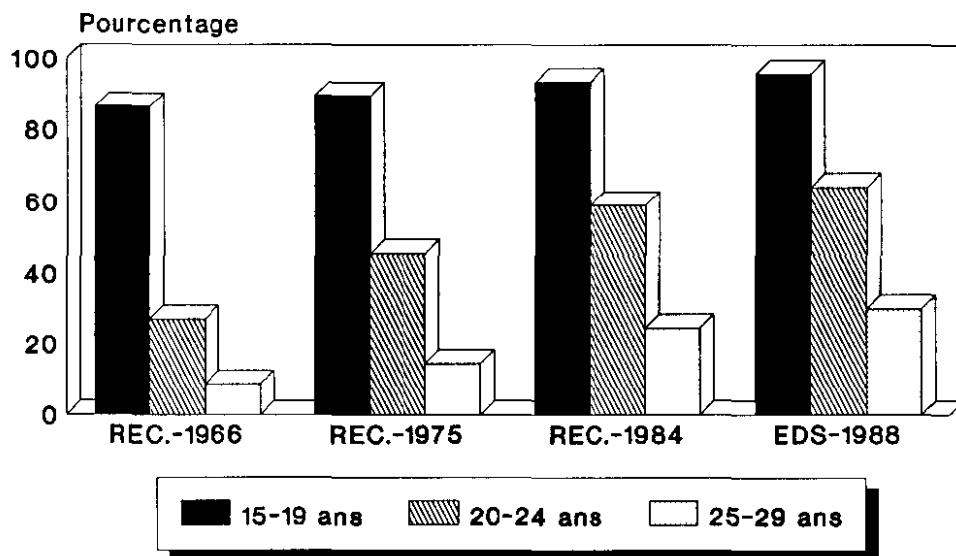
TABLEAU 4.2 REPARTITION (EN %) DE TOUTES LES FEMMES (15-49 ANS) DE LA FEUILLE DE MENAGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET L'AGE ACTUEL, EDS, TUNISIE, 1988

Groupe d'âge	% des célibataires d'après le recensement de:			Etat matrimonial, EDS					Effectif	
	1966*	1975*	1984*	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée	Séparée		Total
15-19	86,4	89,5	93,3	95,6	4,3	0,0	0,0	0,1	100,0	1466
20-24	27,0	45,5	59,0	64,1	34,9	0,1	0,8	0,1	100,0	1510
25-29	8,7	14,5	24,5	29,9	68,3	0,3	1,1	0,3	100,0	1224
30-34	3,9	4,8	9,7	11,4	85,9	1,0	1,3	0,3	100,0	1073
35-39	2,4	2,5	3,8	4,6	91,0	2,4	1,8	0,3	100,0	795
40-44	1,8	1,6	2,2	3,4	91,2	3,6	1,4	0,5	100,0	590
45-49	1,5	1,6	1,8	8,4	83,7	6,6	1,0	0,2	100,0	481
Total	-	33,8	40,2	41,4	56,2	1,2	0,9	0,2	100,0	7139

Note: Les pourcentages sont arrondis, leur total n'est pas nécessairement égal à 100. Institut National de la Statistique.

Enfin, les données de ce tableau sont d'une grande éloquence en ce qui concerne la hausse du pourcentage de célibataires parmi les femmes des premières tranches d'âge. La proportion de 4,4 pour cent de non-célibataires en 1988 dans le groupe d'âge 15-19 ans s'élevait, en 1966, à presque 15 pour cent. En 1975, elle était de 10,5 pour cent et au dernier recensement de 1984, elle atteignait 7 pour cent. Dans le groupe d'âge 25-29 ans, la majorité des femmes étaient non-célibataires (91 pour cent) en 1966, alors qu'en 1988, 70 pour cent des femmes étaient non-célibataires. Le graphique 4.1 présente l'évolution dans le temps des proportions de femmes célibataires pour les trois premiers groupes d'âge.

Graphique 4.1
Proportion de Femmes Célibataires Agées de 15-29 Ans à Différentes Dates



EDS-Tunisie 1988

Age au premier mariage

Pour approfondir la connaissance de la nuptialité chez les femmes tunisiennes, nous allons essayer d'examiner dans ce qui suit les données relatives à l'âge au premier mariage qui revêt une importance particulière, du fait qu'il constitue, en même temps, le début de la vie conjugale et l'âge auquel la femme est exposée pour la première fois au risque de grossesse.

Le tableau 4.3, présentant la répartition en pour cent des femmes non-célibataires selon l'âge au premier mariage et l'âge à la date de l'EDS ainsi que la même répartition fournie par l'ETPC de 1983, permet de procéder aux constatations suivantes:

Près de 26 pour cent des femmes interviewées dans le cadre de l'EDS sont entrées en première union avant l'âge de 18 ans, 43,5 pour cent aux âges de 18 à 21 ans et 30,7 pour cent à un âge égal ou supérieur à 22 ans.

TABLEAU 4.3 REPARTITION (EN %) DES FEMMES NON CELIBATAIRES SELON L'AGE AU MOMENT DE L'ENQUETE ET L'AGE AU PREMIER MARIAGE, EDS, TUNISIE, 1988								
Groupe d'âge	Age au premier mariage						Total	Effectif
	<15	15-17	18-19	20-21	22-24	25 et +		
EDS 1988								
15-19	3,1	56,9	40,0	0,0	0,0	0,0	100,0	65
20-24	1,3	25,6	31,2	28,6	13,3	0,0	100,0	542
25-29	0,9	15,0	23,2	23,2	27,9	9,8	100,0	858
30-34	1,4	17,3	21,7	23,2	20,0	16,5	100,0	950
35-39	4,7	22,7	18,3	19,3	16,9	18,1	100,0	758
40-44	8,2	29,8	17,7	15,4	11,2	17,5	100,0	570
45-49	10,4	24,5	20,6	18,4	12,9	13,2	100,0	441
Total	3,8	22,0	22,3	21,2	17,9	12,8	100,0	4184
ETPC 1983*								
15-19	0,0	69,7	30,3	-	-	-	100,0	33
20-24	0,5	29,3	37,1	22,9	10,2	0,0	100,0	206
25-29	0,7	25,2	24,0	25,2	18,4	6,5	100,0	432
30-34	2,9	29,7	23,0	18,3	12,5	13,6	100,0	458
35-39	4,4	35,1	22,7	16,0	11,1	10,6	100,0	392
40-44	8,6	30,6	25,8	21,0	5,9	8,1	100,0	399
45-49	14,7	31,2	23,2	16,1	7,4	7,4	100,0	360
Total	5,3	30,7	25,1	19,5	11,1	8,3	100,0	2260

*Enquête Tunisienne sur la Prévalence de la Contraception, 1983, p.53, ONFP, Tunis, juillet 1985.

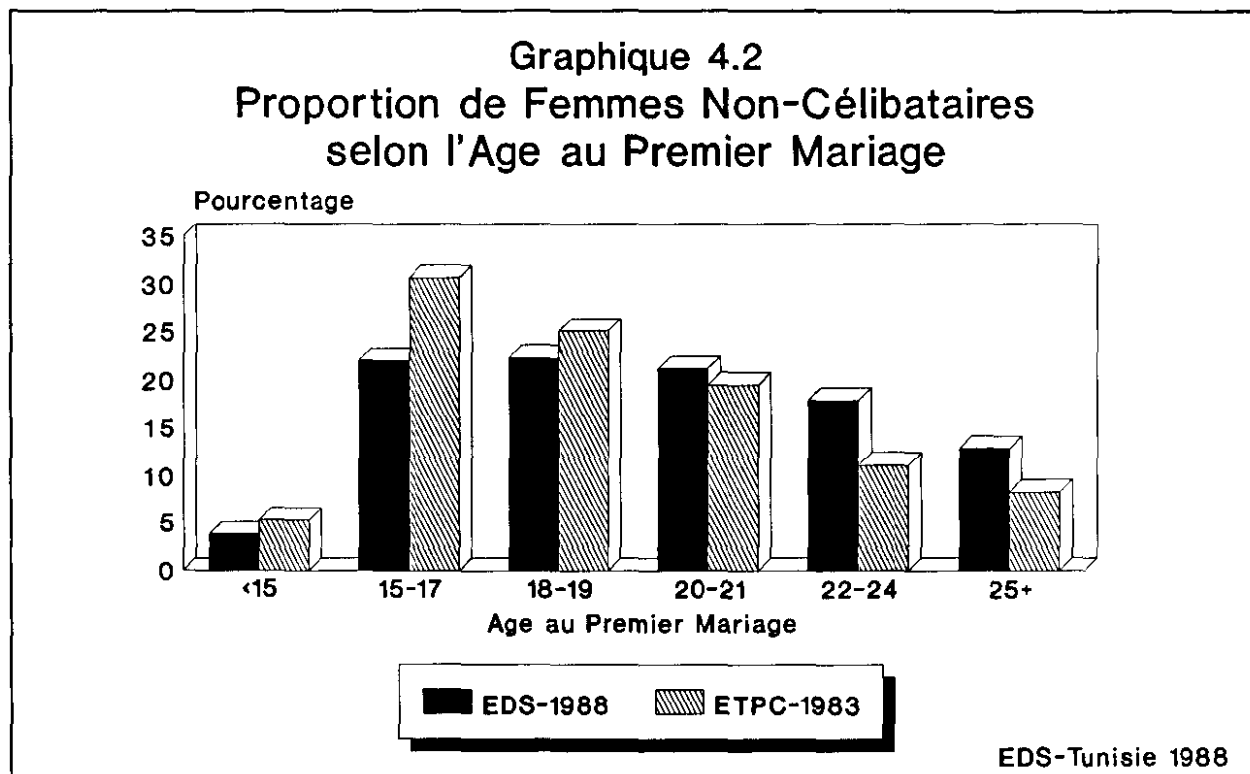
Par ailleurs, le même tableau fait ressortir que les femmes tunisiennes entrent de plus en plus tardivement en première union. Cette tendance est perceptible à travers la nette diminution des mariages contractés avant l'âge de 15 ans en même temps qu'une montée relative des mariages conclus aux âges avancés. La proportion de mariages précoces passe en effet de près de 10 pour cent pour le dernier groupe de générations étudiées (nées entre 1938-1942) à 3 pour cent pour la plus jeune génération enquêtée (née entre 1968-1972).

De son côté, la proportion de mariages conclus aux âges 22 à 24 ans passe de 28 pour cent parmi les femmes âgées de 25-29 ans à 20 pour cent parmi celles âgées de 30-34 ans et à 11 pour cent seulement parmi les femmes âgées de 40-44 ans.

Cette tendance soutenue à la réduction des mariages contractés aux jeunes âges est sans doute la résultante de l'action conjuguée des facteurs législatifs et socio-économiques évoqués précédemment.

Ce changement dans le calendrier de la nuptialité, a été déjà mis en évidence par l'ETPC de 1983. La proportion de 26 pour cent de femmes ayant contracté leur premier mariage avant l'âge de 18 ans en 1988, s'élevait en 1983 à 36 pour cent soit une diminution de l'ordre de 28 pour cent en espace de cinq années. Le graphique 4.2 illustre bien cette évolution des proportions de femmes non-célibataires selon l'âge au premier mariage à ces deux différentes dates.

Pour mieux apprécier cette tendance à se marier de plus en plus tardivement, nous allons procéder à l'examen de l'âge médian au premier mariage, qui est une mesure synthétique du calendrier de la nuptialité.



Avant tout commentaire, il est important de signaler que cet âge médian a été calculé à partir de toutes les femmes en âge de procréer de l'enquête ménage (quelque soit l'état matrimonial), soit 7139 femmes. Cette démarche a été dictée par le souci de réduire l'impact de certains biais sur les calculs de l'âge médian et de donner, par conséquent, plus de validité à son interprétation.

Les résultats de ces calculs sont présentés dans le tableau 4.4 en même temps que la répartition de toutes les femmes selon l'âge à la première union et l'âge actuel.

TABLEAU 4.4 REPARTITION (EN %) DE TOUTES LES FEMMES (15-49 ANS) DE LA FEUILLE MENAGE SELON L'AGE AU PREMIER MARIAGE (Y COMPRIS LA CATEGORIE "JAMAIS MARIEE"), L'AGE ACTUEL, ET AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE, EDS, TUNISIE, 1988

Groupe d'âge	Jamais mariée	Age au premier mariage						Total	Age médian	Effectif
		<15	15-17	18-19	20-21	22-24	25+			
15-19	95,6	0,1	2,5	1,8	0,0	0,0	0,0	100,0	*	1466
20-24	64,1	0,5	9,2	11,2	10,3	4,8	0,0	100,0	*	1510
25-29	29,9	0,7	10,5	16,3	16,3	19,5	6,9	100,0	22,8	1224
30-34	11,4	1,2	15,3	19,2	20,5	17,7	14,6	100,0	21,3	1073
35-39	4,6	4,5	21,7	17,5	18,4	16,1	17,2	100,0	20,6	795
40-44	3,4	8,0	28,8	17,1	14,9	10,8	16,9	100,0	19,4	590
45-49	8,4	9,6	22,4	18,9	16,8	11,8	12,0	100,0	19,9	481
Total	41,4	2,2	12,9	13,0	12,5	10,5	7,5	100,0	21,1**	7139

Note: Les pourcentages sont arrondis, leur total n'est pas nécessairement égal à 100.
 *Pas de médiane
 **Age médian au premier mariage des femmes âgées de 25 à 49 ans

Si l'on fait abstraction de la génération la plus vieille, dont le régime de nuptialité se trouve particulièrement affecté par la deuxième guerre mondiale et l'effet de sélection, nous observons très nettement la tendance à la hausse qu'accuse l'âge médian des différentes générations observées. Cela confirme, encore une fois, que les jeunes filles se marient de nos jours à un âge plus élevé qu'auparavant. En effet, l'âge médian qui est de près de 22,8 ans chez les femmes âgées de 25-29 ans diminue assez régulièrement pour atteindre 19,4 ans parmi les femmes de la tranche d'âge 40-44 ans, soit une différence de l'ordre de 3,4 ans.

Il semble ainsi que les anciennes générations ont eu en matière de nuptialité un comportement qui pourrait être qualifié de traditionnel. Par contre les générations récentes ont profité de l'évolution socio-économique, culturelle et juridique qu'a connue la Tunisie au lendemain de l'indépendance et semblent donc adopter en matière de nuptialité un comportement non traditionnel.

Bien que les données présentées précédemment traduisent globalement une tendance à la hausse de l'âge au premier mariage, il faut se demander si les données au niveau national ne cachent pas en fait des différences significatives d'un groupe social à un autre. L'étude des différences entre groupes sociaux permet d'apprécier l'impact des variables entrant en jeu.

Variations différentielles de l'âge médian au premier mariage

On se propose dans ce qui suit, d'analyser les variations différentielles de l'âge médian au premier mariage au niveau des sous-groupes de femmes. Trois variables de base seront utilisées; il s'agit du niveau d'instruction, du milieu et de la région de résidence.

Il faut cependant noter au préalable qu'afin d'homogénéiser la comparaison des âges médians obtenus en fonction de chaque variable, l'analyse ne concerne que les femmes âgées de 25 ans ou plus et mariées pour la première fois avant l'âge de 25 ans.

Le tableau 4.5 donne les différentes valeurs de l'âge médian au premier mariage pour chacune des trois variables sélectionnées. L'examen séparé de ces valeurs montre que l'âge médian au premier mariage de l'ensemble des femmes âgées de 25-49 ans est corrélé positivement avec les niveaux d'instruction et d'urbanisation (tant au niveau du milieu de résidence qu'au niveau de la région).

TABLEAU 4.5 AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE PARMIS LES FEMMES AGEES DE 25 A 49 ANS SELON L'AGE ACTUEL ET CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, EDS, TUNISIE, 1988

Caractéristiques socio-démographiques	Age actuel					Total
	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
Milieu						
Urbain	23,6	22,0	21,2	20,3	20,2	21,8
Rural	21,8	20,5	19,8	18,4	19,4	20,3
Région						
Tunis	24,1	22,5	21,4	20,2	21,1	22,5
Nord Est	22,6	22,0	21,8	20,6	20,8	21,7
Nord Ouest	22,9	21,2	20,4	18,6	19,3	20,8
Centre Ouest	22,0	19,9	19,6	17,9	18,8	20,1
Centre Est	23,0	21,5	21,4	19,7	20,2	21,5
Sud	22,0	20,0	19,1	18,3	17,8	19,9
Instruction						
Aucune	21,7	20,6	19,5	18,8	19,5	20,1
Primaire	22,9	21,7	21,5	20,5	23,0	22,2
Secondaire ou +	25,0	22,9	23,0	22,7	22,5	23,5
Total	22,8	21,3	20,6	19,4	19,9	21,1

Selon le milieu de résidence, on constate un âge médian au premier mariage légèrement plus élevé dans les zones urbaines (21,8 ans) que dans les zones rurales (20,3 ans), soit une différence de l'ordre de 1,5 ans.

Selon la région de résidence, on relève que le District de Tunis (22,5 ans), le Nord Est (21,7 ans) et le Centre Est (21,5 ans), autrement dit les régions les plus développées du pays ont un âge médian plus élevé que celui observé dans les trois autres régions: Nord Ouest (20,8), Centre Ouest (20,1) et Sud (19,9 ans).

Le niveau d'instruction est aussi un critère de différenciation. Les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus contractent leur premier mariage 3,4 ans plus tard que les femmes non-scolarisées. Par rapport à celles du niveau primaire, la différence atteint 1,3 ans. Les derniers résultats semblent indiquer que le niveau d'instruction joue un rôle important dans le calendrier de la nuptialité.

Il est à souligner que malgré le rôle évident joué par chaque variable, les valeurs de l'âge médian ainsi enregistrées ne sont pas le produit de leur seule action, mais celui de la somme des actions des deux autres variables et de toutes celles (non étudiées ici) qui interviennent notamment sur le plan économique et social.

Enfin, notons que l'importance des relations qui existent entre les variables socio-économiques et l'âge au premier mariage a déjà été mis en évidence par l'ETF de 1978 et l'ETPC de 1983 à travers les âges moyens au premier mariage.

4.2 ETAT D'EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSE

Comme nous l'avons souligné précédemment, bien que l'entrée en union détermine le début de la vie féconde, l'exposition effective au risque de grossesse est directement liée à d'autres facteurs de nature différente tels que l'utilisation de la contraception, les tabous sexuels, l'allaitement au sein, l'aménorrhée, l'abstinence post-partum, la fécondabilité, l'état de fertilité...

Dans cette dernière section, on ne s'intéresse qu'à l'étude des facteurs ou variables post-partum qui déterminent la longueur de l'intervalle qui existe entre le moment de la naissance d'un enfant et le retour de l'ovulation, à savoir l'allaitement, la reprise des règles et la reprise des relations sexuelles. Le rallongement de l'une de ces trois composantes peut affecter consécutivement la longueur du temps mort.

Il faut noter que les données présentées ici portent uniquement sur les femmes qui ont eu une naissance vivante dans l'intervalle ouvert au cours des 36 derniers mois précédant l'enquête.

Le but de cette analyse est d'identifier les femmes dites non-susceptibles d'être exposées au risque de grossesse et d'évaluer la durée de non-susceptibilité. On définit une femme non-susceptible d'exposition au risque de grossesse comme toute femme qui n'a pas repris de relations sexuelles depuis la dernière naissance (elle a donc toutes les chances de ne pas tomber enceinte) ou une femme en aménorrhée, qui peut, mais avec une probabilité minime, tomber enceinte si elle reprend les relations sexuelles sans utiliser un moyen de contraception efficace. La période de non-susceptibilité est celle qui est la plus longue (abstinence ou aménorrhée).

Le tableau 4.6 donne les proportions d'enfants âgés de 0 à 35 mois dont les mères sont encore en allaitement, en aménorrhée et en abstinence post-partum et non-susceptibles selon les mois écoulés depuis la naissance. La distribution de la proportion de naissances selon le mois écoulé depuis la naissance de l'enfant est analogue à la colonne Sx d'une table de mortalité.

Ce tableau montre clairement que l'allaitement est presque universel immédiatement après la naissance et que la majorité des mères tunisiennes allaitent leurs enfants de façon prolongée. Ainsi, 92 pour cent des femmes allaitent encore après trois mois et 76 pour cent après sept mois. La durée médiane de cet intervalle ouvert d'allaitement est légèrement supérieure à 15 mois. Les données collectées indiquent également que même après 21 mois, plus du quart des femmes nourrissent encore leur enfant au sein.

L'intensité de l'allaitement n'est pas sans incidence sur le retour de l'ovulation. En effet, il est désormais établi que l'allaitement au sein contribue à allonger la durée de l'aménorrhée post-partum et par conséquent à protéger la femme contre les risques de grossesse.

TABLEAU 4.6 PROPORTION DES FEMMES NON-CELIBATAIRES QUI SONT ENCORE EN ALLAITEMENT, EN AMENORRHEE, ET EN ABSTINENCE POST-PARTUM SELON LE NOMBRE DE MOIS ECOULES DEPUIS LA NAISSANCE, EDS, TUNISIE, 1988

Mois depuis la naissance	Allaitement	Aménorrhée	Abstinence	Non-susceptible	Effectif des naissances*
Moins 2	96,5	83,5	65,2	92,2	115
2-3	92,2	59,7	12,3	62,3	154
4-5	85,0	48,5	3,6	49,1	167
6-7	75,9	40,2	1,7	41,4	174
8-9	68,7	31,3	4,8	34,0	147
10-11	59,8	23,8	2,5	26,2	122
12-13	57,6	20,3	1,3	20,3	158
14-15	50,3	16,6	1,3	17,2	157
16-17	44,8	11,9	0,7	11,9	134
18-19	44,7	12,7	0,0	12,7	150
20-21	28,1	4,1	2,5	6,6	121
22-23	19,4	2,8	0,0	2,8	144
24-25	11,8	1,9	0,0	1,9	161
26-27	15,9	2,4	1,2	3,7	164
28-29	6,1	1,7	1,1	2,8	179
30-31	9,7	0,0	0,7	0,7	144
32-33	1,5	0,0	1,5	1,5	134
34-35	1,6	0,0	0,0	0,0	124
Total	42,8	19,9	4,8	21,2	2649

*Il s'agit des enfants de 0 à 35 mois.

Pour la plupart des femmes, les menstrues avaient repris au cours de l'année suivant la naissance de leur enfant. En effet, selon la durée écoulée depuis la naissance, le tableau 4.6 indique qu'une femme sur deux (49 pour cent) reste en aménorrhée pour au moins cinq mois, et deux femmes sur dix (20 pour cent) après 13 mois. Au delà de 21 mois, seule une minorité de femmes est encore en aménorrhée post-partum.

La période d'abstinence post-partum pendant laquelle la femme est protégée contre tout risque de grossesse est fortement influencée par les valeurs et les normes de la religion musulmane. Les données du tableau 4.6 montrent qu'en Tunisie, la reprise des relations sexuelles a lieu assez tôt après l'accouchement. En effet, un peu plus du tiers des femmes (35 pour cent) redeviennent sexuellement actives moins de deux mois après la naissance de leur dernier enfant, tandis qu'au bout de trois mois, seule une infime proportion de femmes continue à s'abstenir. En moyenne, les femmes tunisiennes s'abstiennent pendant 1,8 mois.

Pour l'ensemble des femmes ayant un enfant né-vivant, âgé de moins de 35 mois, 21 pour cent ne seraient pas susceptibles d'avoir une nouvelle grossesse au moment de l'enquête. Un peu plus de trois femmes sur dix (34 pour cent) sont susceptibles au moins 8 mois après leur accouchement et 17 pour cent au moins 14 mois après la naissance. Il est évident que l'aménorrhée influence la non-susceptibilité beaucoup plus que l'abstinence, quelle que soit la durée.

Le tableau 4.7 est consacré à l'estimation de l'état actuel du nombre moyen de mois d'allaitement, d'aménorrhée et d'abstinence post-partum et de non-susceptibilité parmi les femmes non-célibataires selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

TABLEAU 4.7 ESTIMATION DE L'ETAT ACTUEL DU NOMBRE MOYEN DE MOIS D'ALLAITEMENT, D'AMENORRHEE ET D'ABSTINENCE POST-PARTUM PARMI LES FEMMES NON-CELIBATAIRES SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, EDS, TUNISIE, 1988

Caractéristiques socio-démographiques	Etat actuel				Effectif des naissances*
	Allaitement	Aménorrhée	Abstinence	Non-susceptible	
Age					
<30	15,0	6,7	2,4	7,3	1358
30+	16,0	7,8	1,3	8,2	1311
Milieu					
Urbain	12,7	5,0	1,9	5,5	1302
Rural	18,2	9,3	1,8	10,0	1367
Région					
Tunis	10,3	3,3	2,0	4,0	406
Nord Est	14,9	6,6	2,0	6,8	417
Nord Ouest	19,1	7,9	2,5	9,0	426
Centre Ouest	18,0	9,6	1,1	10,0	495
Centre Est	14,7	8,2	1,8	8,8	508
Sud	15,5	6,9	1,9	7,3	417
Instruction					
Aucune	18,2	9,0	1,7	9,7	1446
Primaire	13,1	5,1	1,7	5,6	965
Secondaire ou +	9,8	4,7	3,2	5,2	258
Total	15,5	7,2	1,8	7,8	2669

*Il s'agit des enfants de 1 à 36 mois.

La procédure pour le calcul de la durée moyenne d'allaitement, d'aménorrhée, d'abstinence et de non-susceptibilité, basée sur les données de l'état actuel est la méthode "prévalence/incidence" empruntée à l'épidémiologie. En épidémiologie, la durée moyenne d'une maladie peut être estimée en divisant sa prévalence par son incidence. Dans le cas précis, ce qui nous intéresse n'est pas la maladie mais l'allaitement, l'aménorrhée, ...etc. La prévalence est définie comme le nombre d'enfants dont les mères sont en allaitement (en aménorrhée, etc.) au moment de l'enquête. L'incidence est définie comme le nombre moyen de naissances par mois. Cette durée moyenne est estimée en additionnant le nombre de naissances au cours des 36 mois pour éviter le problème de saisonnalité de la natalité et des fluctuations associées aux petits effectifs de naissances durant des périodes de temps généralement courtes. A titre d'exemple, une simple division du nombre de mères en allaitement, au moment de l'enquête, par le nombre moyen de naissances par mois donne une estimation de la durée moyenne en mois de l'allaitement.

Pour l'ensemble des femmes la durée moyenne d'allaitement est de 15,5 mois. Cette durée est légèrement supérieure à celle du Maroc qui est de 14,4 mois (ENPS 1987, p.27).¹

Selon l'âge de la mère, on observe un écart d'un mois entre les deux groupes de générations: (15,0 et 16,0 mois respectivement à moins de 30 ans et à 30 ans ou plus). En ce qui concerne la durée moyenne d'aménorrhée post-partum, un écart de 1,1 mois apparaît entre les jeunes et les moins jeunes. Pour les femmes âgées de moins de 30 ans à la date de l'interview, cette durée équivaut à 6,7 mois par femme en moyenne. Pour celles âgées de 30 ans et plus, elle atteint 7,8 mois par femme. Par contre, les relations sexuelles reprennent légèrement plus tard chez les jeunes générations. Par ailleurs, la durée moyenne de non-susceptibilité est plus longue chez les femmes de 30 ans ou plus (8,2 mois) que chez celles de moins de 30 ans (7,3 mois).

Outre, les résultats que nous venons de dégager, le tableau 4.7 fait apparaître des différences plus significatives au niveau de l'instruction, du milieu et de la région de résidence.

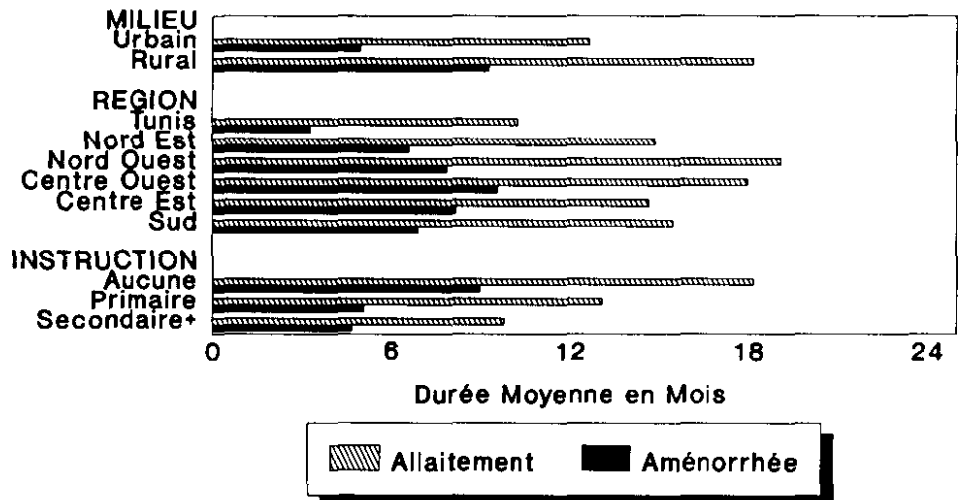
La durée d'allaitement est plus longue dans les zones rurales (18,2 mois) que dans les zones urbaines (12,7 mois). La différence entre les deux milieux est en moyenne de 5,5 mois. Les femmes rurales retrouvent leurs règles 4,3 mois plus tard que les femmes citadines. Cependant, au niveau de la durée d'abstinence post-partum les différences ne sont pas énormes. Pour ce qui est de la période de non-susceptibilité, elle est plus courte chez les femmes urbaines que chez celles du milieu rural de 4,5 mois.

Par ailleurs, comme pour le milieu de résidence, le niveau d'instruction semble influencer davantage la durée d'allaitement, d'aménorrhée post-partum et de non-susceptibilité que la période d'abstinence. La durée moyenne d'allaitement passe ainsi de 18,2 mois en moyenne chez les femmes n'ayant aucune instruction à 13,1 mois chez les femmes ayant un niveau d'instruction primaire et à 9,8 mois chez celles ayant dépassé ce niveau. Pour la durée d'aménorrhée, celle-ci est d'autant plus courte que le niveau d'éducation est élevé. Elle passe de 9,0 mois en moyenne chez les non-scolarisées à 5,1 mois chez celles ayant le niveau primaire et à 4,7 chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire ou plus. Par contre, l'abstinence post-partum semble être plus longue chez les femmes du secondaire ou plus. Les durées moyennes des femmes sans instruction, de celles du primaire et de celles du secondaire ou plus sont respectivement de 1,7, 1,7 et 3,2 mois. Pour ce qui est de la période de non-susceptibilité, elle chute de 9,7 mois parmi les femmes sans aucune instruction à 5,6 mois parmi celles avec une instruction primaire, et à 5,2 mois parmi les femmes avec le niveau secondaire ou plus.

Mais les différences les plus prononcées se rencontrent à l'échelle régionale et semblent refléter les degrés de développement socio-économique des régions. Ainsi, la durée d'allaitement s'avère plus courte dans la région de Tunis (10,3 mois) et les régions côtières du Centre Est (14,7 mois) et du Nord Est (14,9 mois) que dans les régions du Centre Ouest (18,0 mois) et du Nord Ouest (19,1 mois). La durée d'allaitement dans la région du Sud (15,5 mois) est intermédiaire. C'est dans les régions qui ont une infrastructure socio-économique peu développée, une population à majorité rurale et non-scolarisée, que le substitut au lait maternel est le moins répandu. Pour la durée d'aménorrhée c'est dans la région de Tunis, qu'elle est aussi la plus courte (3,3 mois). Par contre, elle est la plus longue dans les gouvernorats du Centre Ouest (9,6 mois). En s'abstenant le moins longtemps, ce sont encore les femmes du Centre Ouest qui détiennent la première place (1,1 mois). Enfin, en ce qui concerne la période de non-susceptibilité, elle est la plus longue, comme attendu, dans la région du Centre Ouest (10,0 mois), suivie du Nord Ouest (9,0 mois) et du Centre Est (8,8 mois). Les régions du Sud et du Nord Est occupent une position intermédiaire (7,3 mois et 6,8 mois respectivement), alors que la région de Tunis vient en dernière place (4,0 mois).

Le graphique 4.3 illustre bien les différences de durées moyennes d'allaitement et d'aménorrhée post-partum et de non-susceptibilité selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

Graphique 4.3
Durée d'Allaitement et d'Aménorrhée
des Femmes Non-célibataires selon
Certaines Caractéristiques



EDS-Tunisie 1988

4.3 CONCLUSION

L'analyse menée jusque là a montré de toute évidence que le mariage en Tunisie demeure le cadre principal où s'opère le processus de reproduction et continue à jouir d'une grande stabilité. Les résultats obtenus à partir de cette enquête ont permis aussi de mettre en relief l'évolution générale de la nuptialité vers un modèle où le calendrier tend à être de plus en plus tardif tout en gardant une intensité finale assez élevée.

Parmi les trois principaux facteurs qui contribuent à la protection post-partum, c'est l'allaitement qui a le plus d'incidence sur l'allongement de l'intervalle des naissances. En moyenne, les femmes tunisiennes allaitent pendant 15,5 mois. L'aménorrhée post-partum s'en trouve ainsi relativement prolongée (7,2 mois).

Enfin, lorsque des variables telles que le milieu de résidence, le niveau d'instruction et la région sont prises en considération, la description d'ensemble déjà évoquée change de manière significative.

¹ A titre comparatif, les durées moyennes d'allaitement et d'aménorrhée pour certains pays arabes sont présentées ci-dessous:

Pays	Allaitement	Aménorrhée	Source
Egypte	16,9 mois	8,5 mois	EFS, 1980, Vol. II:73 (EMF)
Maroc	14,4 mois	8,7 mois	ENPS, 1987, p.27 (EDS)
Mauritanie	20,1 mois	11,5 mois	ENMF, 1981, Vol. I:81-84 (EMF)
Soudan	16,2 mois	11,1 mois	SFS, 1978, Vol. I:99-100 (EMF)
Syrie	13,5 mois	5,8 mois	SFS, 1979, Vol. I:103-104 (EMF)
R.A. Yemen	13,5 mois	7,9 mois	YARFS, 1979, Vol. I:79-80 (EMF)

Le calcul des durées moyennes utilisé dans l'EDS est différent de celui utilisé dans l'Enquête Mondiale sur la Fécondité (EMF) où les durées moyennes sont basées sur le dernier intervalle fermé (femmes non-célibataires ayant eu au moins deux naissances vivantes, grossesse actuelle comprise, dont l'avant dernière naissance vivante a survécu au moins 12 mois).

